BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1596

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO

Ventes et cessions

851 732 255 RCS Saint-Malo.
LE PRE VERT.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 49d, Rue du Commandant l'Herminier, 35400 Saint-Malo.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée signée électroniquement le 22/10/2026, La société LE PRE VERT, société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros, dont le siège social est 49 D rue du Commandant l'Herminier 35400 Saint-Malo, immatriculté au RCS sous le numéro 851 732 255, et la société MOUCHOIR VERT, société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros, dont le siège social est 11 rue Gustave Flaubert 35400 Saint-Malo, immatriculée au RCS sous le numéro 852 950 278 RCS SAINT-MALO, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LE PRE VERT par la société LE MOUCHOIR VERT. La société LE PRE VERT ferait apport de la société MOUCHOIR VERT de la totalité de son actif, soit 333 685,53 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 140 751,65 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 192 933,88 euros. La société SB INVEST, société à responsabilité limitée au capital de 219 800 euros, dont le siège social est situé 49 D rue du Commandant l'Herminier 35400 Saint-Malo, immatriculée sous le numéro 851 793 331 RCS SAINT-MALO, société mère des sociétés absorbante et absorbée et détenant 90% au moins des parts desdites sociétés, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital ni aucun échange de titres, sauf en cas d'attribution de parts nouvelles aux associés minoritaires de la société absorbée qui n'auront pas accepté l'offre de rachat de leurs parts. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026,d'un point de vue comptable et fiscal.Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LE PRE VERT depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société MOUCHOIR VERT. La société LE PRE VERT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 novembre 2026 ou au plus tard le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu par l'article R236-11 du Code du commerce. Conformément à l'article L.236-6 du Code du commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de SAINT-MALO au nom des deux sociétés le3 novembre 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-15 R.236-11 du

Code du commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.

